

PROJET DE LOI

adopté

le 11 mai 1994

N° 126
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

PROJET DE LOI

*autorisant la **ratification** d'un accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : 915, 1125 et T.A. 163.

Sénat : 360 et 379 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part, signé le 1^{er} février 1993 à Bruxelles, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 11 mai 1994.

Le Président,
Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 915 (A.N., 10^e législ.).